



DECISION DU MAIRE N° 2024-47

066-216600502-20240425-DECISION2024-47-CC
Date de télétransmission : 03/05/2024
Date de réception préfecture : 03/05/2024

Contrat de location Appartement 1 impasse de la Mairie 2eme étage gauche

Le Maire de la commune de CLAIRA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 ;

VU la délibération du Conseil municipal D2023/07/16 en date du 20 juillet 2023 portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

Vu le projet de bail annexé ;

CONSIDERANT que la commune est propriétaire d'un appartement sis, 1 impasse de la Mairie, 2^{ème} étage, gauche ;

DECIDE :

- **DE CONCLURE** un contrat de location, local nu à usage d'habitation annexé avec madame Catherine Aubertin, pour une durée de 3 ans reconductible 1 fois tacitement. Le montant du loyer mensuel est fixé à 300,00 € payable à terme échu le 05 du mois suivant. Le locataire supportera le coût des divers flux et charges ;
- **DIT** que les crédits afférents à ce loyer versé seront affectés au Budget Principal de l'exercice 2024.

Fait à CLAIRA, le 25 avril 2024

Marc Petit
Maire de Clair



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de son affichage. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de son affichage devant le tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Piot 34 000 Montpellier.